



# Une CAPC sans heurts

## Introduction

**Présidence** : cette CAPC était présidée par Alexis LOPEZ, chef du bureau A/2 à la DG.

**Organisations syndicales (OS) présentes** : CFDT, SOLIDAIRES et USD-FO.

**Ouverture** : la séance s'est ouverte à 9h35.

**Secrétariat-adjoint** :

- USD-FO a été désignée secrétaire-adjoint de la CAPC.

Ordre du jour		
I -	Approbation du PV du 07/06/2016	p 1
II -	Examen d'une demande de détachement au sein de la DGDDI	p 1
III -	Examen des recours en évaluations 2016	p 1-2

## I - Approbation du PV du 07/06/2016

**Vote pour à l'unanimité** : aucune remarque n'ayant été faite, le procès-verbal (PV) du 07/06/2016 portant sur les recours en évaluation 2015.

## II - Examen d'une demande de détachement au sein du corps des inspecteurs de la DGDDI

Une personne travaillant au Conseil d'État a fait acte de candidature pour occuper un poste de chef de projet au bureau DG/C1.

Son détachement est valable 1 an et renouvelable dans une limite de 5 ans avant une éventuelle intégration définitive dans la catégorie A. Celle-ci, si les 2 parties en sont d'accord, pouvant intervenir avant.

**Vote à l'unanimité** des parités administrative et syndicale.

### REMARQUES DE SOLIDAIRES :

- une enquête avait été lancée en interne pour trouver des candidats pour occuper ce poste. Sans résultat. Il a donc fallu passer par la Bourse Interministérielle de l'Emploi Public (BIEP).
- même si des efforts ont été, enfin, consentis par la DG pour s'attaquer au problème connu de longue date du manque d'informaticiens en douane (toutes catégories et fonctions occupées mélangées), il n'en reste pas moins vrai que le manque devient criant. Sans réelle solution pérenne hélas. Une autre difficulté étant de parvenir à fidéliser les agents recrutés.

### III - Examen des recours des évaluations 2016 (33 dossiers)

Pour rappel en début de campagne, la CAPC disposait de 41 mois à attribuer. Lors de la CAPC du 18/10, 5 mois avaient été attribués. Cela signifie que 36 restent disponibles pour la suite de la campagne des recours.

1 dossier qui avait été renvoyé au niveau local pour un complément d'informations a été représenté en CAPC. Compte-tenu des informations fournies, un mois de réduction d'avancement lui a été attribué.

Lors de cette CAPC, 33 recours supplémentaires ont été examinés :

- 27 recours concernaient sur le cadencement.
- 6 recours portaient à la fois sur les appréciations phraséologiques et le cadencement.

- 8 agents avaient obtenu 1 mois préalablement,
- 1 agent avait reçu 1 mois après un recours en CAPL,
- 24 agents avaient obtenu pour leur part le cadencement moyen.
- 3 agents avaient fait un recours hiérarchique.

16 mois ont donc été attribués lors de cette CAPC (restent donc 29 mois en réserve).

À noter que toutes les demandes de modifications phraséologiques, pour certaines déjà modifiées en CAPL, ont été rejetées par la CAPC.

3 agents ont obtenu 1 mois de réduction supplémentaire en CAPC. La qualité de leur dossier a été jugée par la DG excellente et méritant une réduction supplémentaire.

#### **REMARQUES DE SOLIDAIRES :**

- les recours des DI de Bordeaux, Lyon, Méditerranée, Metz venant de parvenir à la DG ou non encore envoyés seront étudiés lors d'une prochaine CAPC.
- compte-tenu de l'impossibilité au 16 mars de connaître les taux de promotion 2017 prévus par le Plan Ministériel de Qualification, la CAPC Liste d'Aptitude (LA) de B en A, initialement prévue le 28 juin, est reportée à la rentrée. La date du 28 juin est néanmoins conservée et pourrait dès lors servir de CAPC recours des évaluations 2016.
- à noter que le président de la CAPC nous a fait part d'un nécessaire arbitrage à venir concernant la LA de B en A. Il n'a pas voulu s'étendre sur le sujet.

**SOLIDAIRES Douanes** était représentée par **Renaud GOYATTON** (suppléant avec voix délibérative) et **Michel LAURENS** (expert).

*Pour toute demande de renseignement n'hésitez pas à les contacter.*